



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

CONFÉDÉRATION FRANÇAISE DE L'ENCADREMENT - CGC

8 décembre 2014



PACTE DE RESPONSABILITE : LA CFE-CGC DIT OUI !

Au terme de discussions qui laissaient notre organisation pessimiste sur l'issue d'un accord, et contre toute attente, lors de la séance de négociation du 1er décembre, la situation s'est débloquée.

Des engagements concrets ont été pris par la FFSA et le GEMA.

C'est le signe d'une volonté politique d'aboutir côté patronal.

D'où la signature de la Fédération de l'Assurance CFE-CGC.

Les estimations de l'Observatoire de l'Evolution des métiers de l'Assurance prévoyaient 11 700 recrutements par an pour les trois prochaines années, soit 35 100 recrutements au total.

Dans le texte de l'accord, La Branche Assurance s'engage sur un recrutement de 38 000 salariés, soit près de 3000 emplois de plus que ces prévisions.

L'impact du numérique sur les métiers se fera progressivement, la CFE-CGC pense qu'il n'y aura pas de « séisme majeur » dans les trois prochaines années.

Aujourd'hui les besoins sont toujours importants pour les métiers traditionnels, dans les différents services de gestion.

Cet engagement de recrutement constitue donc un point substantiel positif.

Rappels des principaux dispositifs :

. La politique d'alternance est confirmée et améliorée avec un chiffre de 5 000 alternants promis (contre 3 800 initialement) le taux de recrutement d'alternants en CDI (demande forte de la CFE-CGC) passe de 10% à 20 %.

. Pour les jeunes, le contrat de génération prévoyait 2 000 recrutements, l'engagement passe à 2 400 jeunes recrutés en CDI d'ici 2015.

. En terme de handicap +20% sur la durée de l'accord (passer de 220 à 265 recrutements).

. Accès à l'emploi pour +20% de jeunes titulaires du bac qui

auront accès à une formation complémentaire et +10% de recrutement de salariés âgés de plus de 45 ans.

. Déploiement de l'alternance dans TOUTES les sociétés, sans exception.

. Meilleure traçabilité des recrutements issus de l'alternance.

. Mise en place d'un groupe paritaire, chargé de travailler sur l'impact du numérique sur les compétences, les métiers et les actions à mettre en place.

. Mise en place d'un dispositif encadrant le télétravail.

. Prévision d'intégrer dans la future négociation « qualité de vie au travail » les résultats des travaux liés au digital.

. Mesures sur les seniors de plus de 57 ans

Cet accord est prévu pour 3 ans. Pour la deuxième période du pacte de responsabilité (2017/2020) les engagements seront conditionnés à la stabilité des situations économiques ou réglementaires.



Joël Mottier

Président Fédération de l'Assurance CFE-CGC

43, rue de Provence

75009 Paris

☎ : 06 79 29 63 73